

La fête

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **7 (1898)**

Heft 26

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-522817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

10° Demande de subvention en faveur des bureaux de placement de l'Union Genevoise et de l'Union Helvétique. Avant la discussion, M. le président annonce que l'Union Helvétique n'a envoyé, à proprement parler, aucune demande, mais que l'Union Genevoise l'a, d'elle-même, englobée dans sa démarche. Il lit ensuite les propositions du Comité directeur que le Conseil d'administration approuve en les recommandant au vote de l'Assemblée:

Le Comité directeur, après un examen attentif, ne peut pas se résoudre à soutenir la demande, car il ne saurait en prévoir le succès. Les sociétés d'employés élèvent des placeurs particuliers, et, quant au placement gratuit, il ne sera pas, selon toute apparence, de longue durée, car il n'a aucune raison d'être. D'ailleurs, les bureaux des sociétés travaillent trop lentement et d'une façon trop bureaucratique pour être à même de compter sur la clientèle exclusive des patrons. Avec le personnel inscrit, il faut trop chercher de placer à tour de rôle et trop veiller à caser d'abord les membres de la société. Le placement gratuit favorise les changements fréquents de places et les employés médiocres.

On ne sait pas, en outre, jusqu'où conduirait le système des subventions, car d'autres sociétés professionnelles existant en Suisse pourraient réclamer un appui financier au même titre que les deux susnommées. Enfin, certains membres ont émis l'opinion que, si une subvention était accordée, ce serait sous la condition expresse que notre société s'entendrait avec elles sur les questions de principes, notamment en ce qui concerne la direction des bureaux.

La question ne paraît ni assez étudiée, ni assez mûre; le Conseil d'administration recommande donc une attitude expectante.

Cette proposition est adoptée unanimement par l'Assemblée.

11° Pétition de l'Union des femmes suisses, concernant l'engagement d'apprentis du sexe féminin dans les cuisines d'hôtel et création de cours d'apprentis féminins à l'Ecole professionnelle d'Ouchy. Le président soumet diverses correspondances à l'Assemblée, avec les motifs qui ont empêché le Comité directeur et le Conseil d'administration de donner à la pétition la suite désirée. Voici le texte des considérants et de la proposition:

"Tout bien disposés que nous soyons en faveur de la demande, nous manquons encore de raisons concluantes. Le besoin de cuisinières se fait sentir depuis très longtemps, mais la Société entend demeurer étrangère à cet ordre d'idées. Cependant, pour reconnaître les efforts philanthropiques de l'Union des femmes, il devra se borner dans le cas le plus favorable à un appui moral et, éventuellement, à un appui financier.

On ne peut méconnaître non plus que, chez les femmes, l'impulsion ne soit beaucoup plus forte du côté des places de femmes de chambre et gouvernantes, que vers la cuisine et que le soin de former des cuisinières pour le service particulier, ne s'accorde guère, pour notre société, avec la nature de son activité. Quant à recevoir dans notre Ecole professionnelle des jeunes filles alternant avec les garçons, cela ne paraît pas une impossibilité, mais cela soulève des difficultés trop considérables pour qu'il y ait lieu d'y penser.

Nous sommes, en principe, d'accord avec la demande de l'Union des femmes; toutefois nous devons laisser à celle-ci l'initiative de fonder elle-même une école; dans ce cas, notre société ne refusera pas d'examiner la question d'une subvention, de même qu'elle est prête à agir auprès de ses membres pour qu'il soit, dans la mesure du possible, tenu compte de la demande.

Enfin, il sera déferé aux vœux de l'Union des femmes en ce sens que notre journal sera mis de temps en temps à sa disposition pour aider, par des articles explicatifs, à la diffusion de l'idée."

L'Assemblée se range complètement à ces conclusions.

Il est encore donné lecture d'une lettre de la Société des hôteliers zuricois, demandant que la Société suisse des hôteliers fasse tous ses efforts pour que les horaires d'été entrent en vigueur le 1^{er} mai, au lieu du 1^{er} juin. La saison commencerait plus tôt; la question rentre par conséquent dans nos intérêts.

La proposition a été déjà traitée en des milieux compétents, mais résolue dans un sens négatif. Elle est cependant assez importante pour que nous l'aïdions, encore une fois, de toutes nos forces, à triompher. La majorité des compagnies suisses de chemins de fer n'est pas hostile à la mesure, de sorte que la réussite n'est pas absolument impossible.

La proposition de la Société des hôteliers zuricois est fortement appuyée; le président déclare que le Comité directeur s'occupera de la proposition, dans le sens indiqué par l'auteur.

Proposition individuelles. M. Döpfner, de Lucerne, propose de déterminer que les tantièmes revenant à la Société en vertu des conventions relatives à l'assurance contre les accidents seront attribués à l'Ecole professionnelle. Le président remercie chaleureusement l'auteur de cette proposition et rappelle que l'Ecole est toujours prête à recevoir des subsides.

Puis il remercie les membres présents de l'intérêt soutenu avec lequel ils ont suivi les délibérations et déclare l'Assemblée close à 2 heures précises.

LA FÊTE.

C'est la première fois que nous avons l'occasion de joindre au procès-verbal d'une assemblée d'un jour, appelée assemblée "sèche", le compte-rendu de la fête qui l'a suivie. Effectivement les deux membres de Soleure, MM. J. Huber, de l'Hôtel de la Couronne et J. Amsler, de l'Hôtel Adler, ont, grâce à leurs efforts et à leurs peines, rendu facile à l'auteur de ces lignes la tâche de rédiger cette relation.

Nous savons par expérience que les réunions d'un jour, qui avaient lieu, jusqu'ici au Buffet de la gare d'Oltén, n'exerçaient pas en général l'attraction désirée, les organisateurs de la fête ont dû, par conséquent, éprouver une satisfaction d'autant plus vive que le nombre des participants allait croissant d'heure en heure. Aussi, à l'arrivée du dernier train attendu, soit vers 11^{1/2} heures, 56 personnes ont-elles fait honneur au déjeuner à la fourchette abondamment servi à l'Hôtel de la Couronne. Les derniers arrivants n'ont eu que bien peu de temps pour satisfaire leur appétit, car bientôt se fit entendre l'appel à l'assemblée générale, pour laquelle la ville de Soleure avait mis la salle du Grand Conseil à la disposition de la Société.

Un peu après 2 heures les assistants se retrouvaient dans la grande salle de l'Hôtel de la Couronne, fort joliment décorée. A côté de chaque couvert étaient placés un guide de Soleure, une liste des curiosités dont la ville est si riche, surtout au point de vue historique, le livret illustré du drame de la Passion, à Selzach, et ce qui a paru, sur le moment, plus engageant encore, un menu élégant, mais surtout abondant et choisi. Le voici d'ailleurs:

MENU

à l'occasion de l'Assemblée générale de la Société suisse des hôteliers, tenue à l'Hôtel de la Couronne, à Soleure.

Chablis	Hors-d'œuvre variés Consommé Sévigné
Hallaier 1895 Villeneuve 1893 (en carrosse)	Traites de rivière à la Soleuroise Gigot d'agneau à la Bouquetière Chaufroid de volaille en Bellevue Ris de veau glacé Fiancée Asperges en branches sauce Vierge Filet de chevreuil
Neuchâtel Cid de la ville 1887	Salade composée de laitues Glacés panachés Pâtisserie Coupes de fruits Dessert
Déjazay Cid des Bains 1893	

60 personnes ont pris part au banquet, qu'égayait la musique; leurs noms ayant été publiés dans le précédent numéro, nous ne les reproduisons pas.

Le toast de bienvenue a été prononcé par M. le colonel Vigier, conseiller national, qui considère l'agriculture, le commerce et l'industrie comme les trois colonnes de notre petit pays si peu productif au regard de la France, par exemple. L'orateur démontre que l'industrie des hôtels, une de ces colonnes, dépend, plus que les deux autres, des influences extérieures, c'est-à-dire de la température comme des crises industrielles et politiques. Il admire donc l'énergie et l'activité qui se manifestent à un si haut degré dans l'industrie hôtelière, dont les représentants sont fondés à réclamer l'approbation complète de l'Etat et des autorités.

M. Vigier porte son toast aux représentants de cette industrie.

M. Tschumi le remercie du fond du cœur et rend hommage, en termes fort gais, à la ville de Soleure. Il termine son discours par des remerciements spéciaux à M. Huber, pour son accueil si cordial, et à la Société de développement de la ville, pour sa participation à la fête; elle a témoigné ainsi sa sympathie à l'œuvre des maîtres d'hôtels. Un triple ban est battu en l'honneur de M. Huber et de la Société de développement de Soleure.

Les discours officiels sont terminés. L'eul du président se dirige sur M. Spillmann, de Lucerne; dans quel but? Cela est facile à deviner; il faut un major de table.

Son premier devoir a consisté à lire de nombreux télégrammes de félicitations, entre autres, ceux de M. Otto Hoyer, à Aix-la-Chapelle, au nom de la Société internationale des propriétaires d'hôtels; de M. G. Ettenberger, à Bregenz, au nom de l'Association des propriétaires d'hôtels du lac de Constance; de M. J. de Grisonago, à Saint-Maurice. Il a été répondu au deux premiers, le même jour, en termes également cordiaux.

M. le Dr. Kaufmann, président de la Société de développement, prend ensuite la parole pour exposer en quelques mots les curiosités offertes par la ville de Soleure. Puis il insiste sur les services rendus par la Société suisse des hôteliers, par la publication du guide "Les Hôtels de la Suisse", ainsi que par la fondation et l'heureux développement de l'Ecole professionnelle. En créant le guide des hôtels, la Société a fait une œuvre extraordinairement utile et opportune, qui doit servir à renseigner, à éclairer les étrangers et ne manquera pas de porter de bons fruits. Il félicite de cette œuvre la Société, comme aussi MM. Guyer-Freuler et Amsler.

M. Kapper, de Zürich, remercie en termes chaleureux le Comité directeur et le Conseil d'administration des peines qu'ils se donnent pour la Société et leur porte un toast.

Pendant ce temps, le ciel s'était rasséréné, ce qui tombait à point. En effet, M. Huber venait d'inviter les convives de se rendre en voiture au célèbre ermitage de Ste-Vérona. C'est ce qui eut lieu et bientôt douze véhicules, tant breaks que landaus, roulèrent en pleine campagne. Les Soleurois avaient ainsi préparé une double surprise. Les hôtes d'honneur, n'avaient aucune idée de cette excursion, et puis, celle-ci était de nature à dissiper d'une façon complète toutes les préventions qui auraient pu exister contre la ville et ses environs, notamment au point de vue de leur importance, de leur situation et de leurs beautés naturelles.

Nous avons pendant la promenade souvent entendu ces mots prononcés avec un sentiment d'admiration: "Je n'aurais jamais cru que la ville de Soleure offrit tant de choses intéressantes et fut entourée d'une contrée si charmante". Et, vraiment, la promenade fut ravissante. Elle eut lieu à travers de grasses prairies, de luxuriantes forêts, riches en aspects variés, jusqu'à l'ermitage, objet de tant de légendes; elle se poursuivit de la par Wengistien, où un rafraîchissement attendait les excursionnistes, jusqu'aux bains d'Attisholz et par Derendingen retour à Soleure.

Mais le moment de la séparation était arrivé pour ceux qui devaient partir le soir; ce fut au milieu des serments de mains et des témoignages de vive gratitude exprimés pour cette belle journée que la moitié des assistants prit congé.

Les autres qui s'étaient décidés à voir le lendemain le spectacle de la Passion, passèrent la soirée de la façon la plus gaie chez leur collègue, M. Amsler, de l'Hôtel de l'Aigle, qui les reçut avec autant d'aimable cordialité que le papa Huber. Les chants et les productions humoristiques se succédèrent fort agréablement jusqu'à l'heure de Morphée. Cette soirée permit aux membres présents de constater que la Société possède à Neuchâtel deux chanteurs expérimentés et donés de fort belles voix.

Le lendemain matin, une heure encore fut consacrée à la visite fort intéressante de l'arsenal, du célèbre trésor de la Cathédrale, ce monument si richement orné qui s'appelle l'Eglise de Saint-Ursus. Parmi les curiosités de la ville, nous pouvons citer aussi, sans flatterie la cave de l'Hôtel de la Couronne. Celui qui la vue et qui a goûté des produits qu'elle renferme, comprend la réputation dont jouit M. Huber pour ses spécialités en vins de Hallau et du canton de Vaud.

Nous étions sur le point d'oublier une aimable attention réservée, par l'orchestre de la ville, le dimanche, à 5 heures du matin, à ceux qui étaient restés. "C'est le jour du Seigneur", répétaient les accents des cuivres aux dormeurs, qu'ils tiraient pour un instant de leur doux sommeil. Merci à l'orchestre de la ville!

A 9^{1/2} heures, un break et quelques landaus nous transportèrent au village de Selzach, après que nous eûmes pris congé de M. et Mme. Huber, en leur exprimant notre profonde reconnaissance de leur accueil si cordial. M. Huber fils se joignit, en qualité de cicerone, aux visiteurs de Selzach.

Le spectacle de la Passion nous procura une jouissance vraiment élevée, et nous pûmes admirer les efforts et le dévouement de la population de ce petit village qui, de l'aveu de tous, méritent d'être connus bien au-delà des frontières de notre pays.

A 6 heures, deux trains emmenèrent les assistants, l'un à l'ouest, l'autre à l'est. Un mot d'éloge est sorti de toutes les bouches au sujet de ces deux journées: c'était la perle des réunions "sèches" qui ont eu lieu jusqu'ici. Merci, merci du fond du cœur, au nom de tous, aux organisateurs de cette belle fête!

Zur gefl. Notiz.

Wir machen hiermit neuerdings bekannt, dass Nachrichten über die Anwesenheit höher Persönlichkeiten in diesem oder jenem Hotel in unserem Blatte grundsätzlich keine Aufnahme finden, wovon unsere Mitglieder und Abonnenten gefl. Notiz zu nehmen belieben.

Ferner gehen uns öfters Mitteilungen zu über die Fremdenfrequenz einzelner Etablissements; auch diesen können wir, mit Rücksicht auf den Charakter und die Tendenz unseres Blattes keine Aufnahme gewähren.

Die Redaktion.



Baden. Die Gesamtzahl der Kurgäste betrug am 28. Juni 4435.

Bormio. Die Stelvio- (Stilfserjoch-) Strasse ist für das Rad geöffnet. Das Neue Bad Bormio ist schon seit 1. ds. des Alte Bad seit 29. ds. eröffnet.

Davos. Der Verwaltungsrat des Kurhauses hat zum Andenken an den verstorbenen Direktor Holtsboer dem Krankenhaus 10,000 Franken geschenkt.

Montreux. Le Conseil fédéral adresse au Chambers un message relatif à la prolongation jusqu'à Villeneuve du tramway Vevey-Chillon.

Terriet-Glion. Der Verwaltungsrat der Bahn Terriet-Glion beantragt für 1897 10 Prozent Dividende wie im Vorjahr.

Dachsen. † In hier verstorben am 25. ds. im Alter von 75 Jahren infolge einer Herzlähmung, Herr Heinrich Albert Witzig-Welti, früher Besitzer und Leiter des Hotel Witzig dasselbst.

Klausenstrasse. Die Uner Regierung macht bekannt, dass die neue Klausenstrasse auf Uferboden von der Glarner Grenzstrasse abgetrennt und mit dem allgemeinen Verkehr offen steht.

Weggis. Herr F. Dolder jun. hat sein neu erbautes und modern eingerichtetes mit Personenaufzug und elektrischem Licht versehenes Hotel Löwen am 1. Juli eröffnet.

Engadin. Die Generalversammlung des oberengadinischen Kurvereins beauftragte den Vorstand mit Vorstudien, welche die Errichtung eines ständigen Verkehrs-Bureaus fürs Engadin bezwecken sollen.

Davos. Amtliche Fremdenstatistik. In Davos anwesende Kurgäste vom 11. bis 17. Juni 1898: Engländer 314, Franzosen 185, Schweizer 201, Holländer 71, Russen 46, Belgier 15, Russen 32, Oesterreicher 30, Amerikaner 29, Engländer, Spanier, Italiener, Griechen 18, Dänen, Schweden, Norweger 10, Angehörige anderer Nationalitäten 3. Total 952. Darunter waren 167 Passanten.

St. Moritz-Dorf. Das Hotel Engadinier Kuhl hat seinem Neubau ein weiteres Stockwerk aufgesetzt und ihn zugleich mit einem Lift versehen. Vor dem Hotel steht neue Spielplätze, ein Garten. Der grosse Hügel ist fast ganz abgetragen worden. Auch die Anlagen an der Hauptstrasse gegen die katholische Kirche hin haben weichen müssen um in Sportplätze umgewandelt zu werden.

Luzern. Im Hotel Schwann Luzern sind letzten Winter bedeutende bauliche Veränderungen vorgenommen worden. Neben dem Erweiterungsbau des Hauptgebäudes um 20 Fremdenbetten, ist in der Mitte des Hauses ein geräumiges, äusserst elegantes und freundliches Vestibule erstellt. Alle Wirtschafts-räumlichkeiten sind ins Hinterhaus verlegt worden, wo sich eine neue modern installierte Waschküche und neue Bäder befinden. Im Winter wird das Hotel durch Warmwasserheizung erwärmt.

Fremdenverkehr. Durch die Blätter geht jüngst die Notiz, dass dieses Jahr nach der Ansicht des Cook'schen Reisebureaus bedeutend weniger Amerikaner die Schweiz besuchen werden als früher. Der Norddeutsche Lloyd konstatiert das Gegenteil. Sowohl die Schnell-Dampfer, wie namentlich auch die Barbarossa-Dampfer kommen stark besetzt an und die Zahl der bis heute angekommenen Amerikaner ist bedeutend grösser als bis zum gleichen Zeitpunkt des vorigen Jahres. Der Doppeldecker-Schnell-Dampfer "Kaiser Wilhelm der Grosse" brach für seiner letzten Reise 1055 Passagiere, meistens 1. und 2. Klasse.

Fremdenverkehr im Jura. Eine Versammlung von Interessenten hat am Sonntag in Olten unter dem Vorsitz des Rektors Dr. Kaufmann von Solothurn die Gründung eines Doppeldecker-Schnell-Dampfers im Solothurner, Basler, Berner und Aargauer Jura beschlossen. Der "Schweizerische Jura-Verein", wie die neue Vereinigung sich nennt, hat sich sofort konstituiert und in den Vorstand gewählt die H.H. Kaufmann, Huber (Königsberg), und Walker von Solothurn, Dr. Hotz von Basel, Lüding-Gysin von Liestal, Dr. Christ von Langenbruck, Konst. von Arx von Olten, Offenhäuser von Zolingen, Gasser von Aarau, Spiess von Biel. Die Bestimmung eines Vertreters für das Franchtal wurde dem Verkehrsverein Basel übertragen.

Bahn-Konzeptionen. Der Ständerat erledigte mit Zustimmung der Eisenbahnkommission folgende Eisenbahngeschäfte: 1. Verweigerung der Konzession einer Zahnradbahn von Weggis nach Staffelhölde, da für ein solches Unternehmen kein hinreichendes Bedürfnis vorliegt; 2. Erteilung von Konzessionen für die Linien Wattenwil nach Wimmis eventuell nach Spiez; von Vevey nach der Station Chexbres; von Laupen nach Flammatt oder Thörishaus über Neuenegg und von Laupen nach Glin-nen; von Ebnet nach Nesselau von der Station am Hotel Ryffler; von Moringen über Susten nach Wassen; 3. Aenderung der Konzession einer Strassenisenbahn von Schwyz nach Soewen und von Schwyz nach Brunnen; 4. Erweiterung der Konzession elektrischer Strassenbahnen in der Stadt Lausanne nach Lancy.

Eigerbahn. Herr Ingenieur E. Strub dahier tritt in der Zeitschrift "Die Schweiz" für den Bau einer Bahn auf den Eiger, statt auf die Jungfrau ein, indem er, die Linie beschreibend, die Station "Kalifirn" besonders hervorhebt: "Eine ganz importante, nach drei Richtungen weite Ausbilde gebende Station, die wie ein Adlerst in senkrechter, erschreckender Höhe auf einem der kanzelartigen Vorsprünge, die eine Stationsanlage gestalten, liegt, ist der "Kalifirn". Die Station muss möglichst hoch und möglichst rückwärts verschoben werden, auf dass der Tourist von dem herrlichen Panorama des Gletscherlabyrinth, das sich in wundervoller Vielgestaltigkeit vor unsern Blicken ausbreitet, recht viel zu geniessen bekommt. Hier drängt sich der Gedanke auf ob nicht durch den Bau eines Liftes an der Kalifirstation nach der Jungfrau Spitze mindestens ebenbürtigen Eiger Spitze und mit der Erstellung einer Verbindung nach dem Viescher-Gletscher dem Reisenden besser gedient wäre, als durch Weitergewinnung der Stationen Mönchjoch, Jungfraujoch und Jungfrau Spitze, was kostbar und aber nicht grossartige Bilder bietet. Durch den Bau der Stationen Eiger-Gletscher, Grindelwaldlied, Kalifirn und Eiger Spitze gegenüber dem in Angriff genommenen Projekt würden Baukapital und Tunnel-fahrt um die Hälfte verringert, bei bedeutender Vereinfachung und Oekonomie des Betriebes."

Der heutigen Nummer liegt ein Prospekt der illustrierten Zeitschrift Die Schweiz bei, auf welche wir hiermit besonders aufmerksam machen. "Die Schweiz" hat sich in der verhältnismässig kurzen Zeit ihres Bestehens zu einer der Kunst und Litteratur pflegenden Zeitschriften ersten Ranges entwickelt und bildet unzweifelhaft durch ihre kunstvollen Illustrationen und fesselnden Schilderungen von Land, Leuten, Sitten und Gebräuchen des Schweizerlandes eine willkommene Lektüre sowohl für Einheimische wie Fremde und verdient daher ihren Platz im Lesezimmer des Hotels.

Verantwortliche Redaktion: Otto Amsler-Aubert.

Foulard-Seide Fr. 1.20

— bis 6.55 per Meter in den neuesten Dessins und Farben! —

sowie schwarze, weisse und farbige Henneberg-Seide von 85 Cts. bis Fr. 29.50 per Meter — glatt, gestreift, kariert, gemustert, Damaste etc. (ca. 240 verschiedene Qual. und 2000 verschiedene Farben, Dessins etc.)
 Seiden-Damaste v. Fr. 1.40 — 22.50 Ball-Seide v. 85 Cts. — 22.50
 Seiden-Bastkleider p. Robe „ 10.80 — 77.50 Seiden-Bengalines „ Fr. 1.35 — 14.85
 Seiden-Foulards bedruckt „ 1.20 — 6.55 Seiden-Bengalines „ 2.15 — 11.60
 per Meter. Seiden-Armures, Monopole, Crystallines, Moire antique, Duchesse, Finocose, Moscovite, Marcellines, seidene Stoffdecken- und Fahnstoff etc. etc. franco ins Haus. — Muster und Katalog umgehend.

G. Henneberg's Seiden-Fabriken, Zürich.